


# Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire

## DEMANDE D'ÉCHANTILLONNAGE ET ANALYSE DE TERRE POUR GLOBODERA

(Echantillonnage avant la plantation ou l'ensemencement, introduire la demande auprès de l'Unité locale de contrôle)

### Identification du demandeur

Nom établissement: ..... NUE: <sup>1</sup> .....	Rue + numéro: ..... Code postal + lieu: ..... Pays: .....	Tél.: ..... Fax: ..... E-mail: .....	
---	---	--	---

### Parcelle(s) à échantillonner

	Nom	Année/numéro du producteur/numéro de suivi de la parcelle/±"modifiée" <sup>2</sup>	Superficie (ha)	Culture prévue <sup>3</sup>
1		..... / ..... / ..... / .....		
2		..... / ..... / ..... / .....		
3		..... / ..... / ..... / .....		
4		..... / ..... / ..... / .....		

Date de la demande: ...../...../20..... Période souhaitée ...../...../20..... à d'échantillonnage: ...../...../20..... Mode d'échantillonnage: <input type="checkbox"/> 1500 ml par ha <b>ou</b> <input type="checkbox"/> 500 ml par 1/3 ha <b>ou</b> <input type="checkbox"/> 500 ml par ha <sup>4</sup>	Choix du laboratoire: <input type="checkbox"/> L'opérateur choisit un laboratoire agréé par l'AFSCA et enverra lui-même les échantillons <b>ou</b> <input type="checkbox"/> Les échantillons seront envoyés via le dispatching de l'AFSCA, par conséquent, l'AFSCA choisira le laboratoire. <sup>5</sup> En cas de présence de <i>Globodera</i> , un examen de la viabilité peut être demandé. L'ULC vous contactera à ce sujet.	L'opérateur déclare que toutes les informations fournies dans ce document sont exactes et véritables <sup>6</sup> et qu'il est d'accord de payer tous les frais liés aux échantillonnages et aux analyses. Nom: ..... Nombre d'annexes: ..... Signature: .....
---	--	---

<sup>1</sup> Numéro d'unité d'établissement.

<sup>2</sup> Année/numéro du producteur/numéro de suivi de la parcelle selon la déclaration parcellaire la plus récente. Veuillez toujours inclure l'orthophotoplan concerné. Si les limites de la parcelle sont modifiées ou s'il faut juste échantillonner une partie (un champ) de la parcelle, veuillez ajouter "modifiée" et tracer les limites exactes sur l'orthophotoplan indiquant les coordonnées des coins (GWS 84 en degrés décimales, par ex. "50,852657; 4,365164").

<sup>3</sup> Remplir une ou plusieurs des 4 cultures suivantes pour lesquelles l'échantillonnage est obligatoire: "Plants certifiés"; "Plants fermiers" (si soumis au passeport phytosanitaire); "Plants de pépinières"; "Autre matériel de multiplication" (plantes/bulbes/tubercules destinés à être replantés de *Capsicum* spp, *Lycopersicon lycopersicum*, *Solanum melongena*, *Allium porrum*, *Beta vulgaris*, *Brassica* spp, *Fragaria*, *Asparagus officinalis*, *Allium ascalonicum*, *Allium cepa*, *Dahlia* spp, *Gladiolus*, *Hyacinthus* spp, *Iris* spp, *Lilium* spp, *Narcissus* en *Tulipa*).

<sup>4</sup> Volume d'échantillonnage de 500 ml par ha seulement d'application si: 1) pas de cultures de plantes hôtes durant 6 ans avant ce test ou; 2) pas de nématodes vivants dans les 2 derniers tests officiels à 1500 ml par ha et pas de culture de plantes hôtes depuis le premier de ces 2 tests ou; 3) aucun nématode et aucun kyste (morts ou vivants) dans le dernier test officiel à 1500 ml par ha et pas de culture de plantes hôtes depuis lors.

<sup>5</sup> Choix du laboratoire selon les critères suivants, par ordre d'importance: accréditation; prix; rapidité; possibilité de réaliser plusieurs analyses sur le même type d'échantillon.

<sup>6</sup> Attention : toute fausse déclaration pourra entraîner l'interdiction de délivrance des passeports phytosanitaires pour les lots concernés et le retrait de l'agrément pour l'utilisation des passeports phytosanitaires.